

Le réseau collaboratif IDF (appelé également « Forum collaboratif ») est un moyen de communication en ligne dont l'objectif est de faciliter les échanges et l'entraide au sein du SNB IDF.

Le présent document a pour objectif de préciser les règles de fonctionnement que les membres s'engagent à respecter.

Le non-respect aurait pour conséquence la désactivation du compte du contrevenant qui n'aurait dès lors plus la possibilité de profiter du service, sans préjudice de toute action en justice et demande de dommages et intérêts formées contre lui.

1. Conditions d'utilisation

Le réseau collaboratif SNB IDF propose un service permettant la mise à disposition d'un espace de travail en ligne. Il est destiné à un usage syndical professionnel et par conséquent les contenus mis en ligne par les membres sur ce réseau sont présumés professionnels.

Des contenus d'ordre personnel sont tolérés s'ils demeurent limités et n'affectent pas le réseau collaboratif. Ils doivent être clairement définis comme tels par les membres. Tout contenu personnel qui ne serait pas signalé comme tel par la mention « personnel » ou « privé » sera de fait assimilé à un contenu au caractère professionnel.

2. Accessibilité

Seuls ont qualité pour accéder à ce Réseau collaboratif SNB IDF, les Militants du SNB IDF.

Chaque militant SNB IDF peut s'inscrire sur le site internet du SNB IDF et accéder ainsi au réseau collaboratif.

Les administrateurs se réservent le droit de refuser l'accès à toute personne qui ne serait pas porteur d'au moins un mandat électif ou désignatif SNB IDF.

Il est donc strictement interdit aux membres qui ont rendu ou perdu leur mandat SNB IDF, d'y accéder.

3. Fonctionnalités

Participation à des discussions, des enquêtes, des boîtes à idées...

Consultation et dépôt de documents, d'accord d'entreprises...

4. Usages et contenus illicites

Les membres du réseau collaboratif SNB IDF veilleront à :

- rédiger des messages clairs et courtois,
- à envoyer des informations en relation avec leurs fonctions et après en avoir vérifié l'exactitude.

Les membres du réseau collaboratif SNB IDF doivent respecter :

- le secret professionnel
- le respect de la personne et de la dignité humaine (interdit : incitation à la haine raciale, à la discrimination, la dénégation des crimes contre l'humanité et l'apologie des crimes de guerre, la diffamation et l'injure, l'atteinte à l'honneur de la personne)
- le respect des droits des tiers, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public
- à la diffusion des fichiers informatiques contenant des données à caractère personnel
- la propriété intellectuelle, notamment sur l'utilisation d'articles ou d'ouvrages (droits d'auteurs).

Le membre doit s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir pour effet de nuire à l'image de SNB en général ou de ses représentants en particulier.

Les administrateurs se réservent le droit de supprimer partiellement ou dans sa totalité tout contenu qui ne respecterait pas le présent article, comme par exemple les contenus agressifs, grossiers, hors sujet, sexistes ou homophobes.

5. Modération

Tous les contenus du réseau collaboratif SNB IDF font l'objet d'une modération a posteriori. Afin de s'assurer du bon fonctionnement des présentes règles d'utilisation, des contrôles par les administrateurs peuvent être effectués à tout moment sur l'utilisation qui est faite du réseau collaboratif. Pour les questions d'ordre technique, elles pourront être posées conjointement sur le réseau collaboratif et auprès du référent technique concerné, lorsque cela sera possible.

6. Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès aux données les concernant et le cas échéant de rectification ou de suppression de ces mêmes données.

Dans tous les cas, ils peuvent envoyer un message électronique à l'adresse : snburidf@gmail.com
Les demandes sont alors traitées dans un délai de 2 mois maximum.

Les Membres du bureau SNB/CFE-CGC IDF
Pantin, le 18 août 2018